

## I – Engagement auprès de nos clients

### 1. Gouvernance

La politique ESG est définie par le comité de direction de Chahine Capital, composé du directeur général, du responsable des investissements et du responsable des risques et de la compliance. Elle est implémentée par l'équipe de gestion, intégrée dans l'application des modèles quantitatifs développés et appliquée à l'intégralité des investissements des portefeuilles « Digital Stars ». Sa stricte application est contrôlée quotidiennement par le gestionnaire de risques.

### 2. Exclusions

#### A – Exclusions normatives

Nous excluons les sociétés fabriquant ou distribuant des mines antipersonnel sur l'ensemble de nos fonds, conformément au Traité d'Ottawa (entré en vigueur en 1999).

Nous excluons les sociétés fabriquant ou distribuant des armes à sous-munitions sur l'ensemble de nos fonds, conformément à la Convention sur les armes à sous-munitions (entrée en vigueur en 2010).

Nous excluons les sociétés ne respectant pas les normes éthiques fondamentales (UN Global Compact), telles que la violation des droits des individus, le non-respect des droits de l'Homme, les dégâts environnementaux majeurs, etc.

Nous excluons les sociétés domiciliées dans les juridictions controversées dites à haut risque faisant l'objet d'un « Appel à l'action » (ex : l'Iran et la Corée du Nord) identifiées par le *Financial Action Task Force*.

#### B – Exclusions sectorielles

Nous avons pris la décision d'exclure certains secteurs et certaines pratiques de l'ensemble de notre gamme de fonds et de ne pas investir dans les sociétés se trouvant dans l'une des situations suivantes :

##### Secteur de l'armement

- La société est impliquée dans la production, la vente ou la distribution d'armement non-conventionnel. Cela concerne les bombes à sous-munitions, les mines antipersonnel, les armes chimiques, biologiques ou à uranium appauvri, ainsi que le phosphore blanc et les armes nucléaires ;

- la production, la vente ou la distribution d'armement conventionnel (matériel de guerre) représente plus de 5 % du chiffre d'affaires de la société.



### Secteur de l'énergie

- Le revenu d'activités liées à l'extraction du charbon (charbon thermique, charbon métallurgique, coke) dépasse 10 % du chiffre d'affaires total ou la production dépasse 20 millions de tonnes par an ;
- la production d'électricité à partir de charbon représente plus de 10 % du chiffre d'affaires, ou la capacité de production dépasse 10 000 MW ;
- la vente, la distribution ou la production d'énergie d'origine nucléaire dépasse 5 % du chiffre d'affaires. Cela inclut l'extraction d'uranium, la concentration, le raffinage, la conversion et l'enrichissement de l'uranium ainsi que la production de structures de combustible nucléaire, la construction et l'utilisation de réacteurs nucléaires. Il en est de même pour le traitement du combustible nucléaire usé, le démantèlement nucléaire et la gestion des déchets radioactifs ;
- si la somme des activités liées aux pétrole et gaz non-conventionnels, tels que l'extraction des sables bitumineux, du pétrole de schiste, de gaz de schiste et le forage dans l'Arctique, représente plus de 5 % du chiffre d'affaires.

### Secteur du tabac

- La production de tabac traditionnel ou de tabac connexe (tel que l'e-cigarette, produits du tabac/nicotine de nouvelle génération) dépasse 5 % du chiffre d'affaires ;
- la distribution ou la vente de tabac représente plus de 5 % du chiffre d'affaires total.

### Biodiversité

- La production de pesticides, d'huile de palme ou d'organismes génétiquement modifiés (OGM) représente plus de 5 % du chiffre d'affaires.

### Autres secteurs

- Le revenu d'activités liées :
  - aux jeux d'argent excède 5 % du chiffre d'affaires ;
  - à l'alcool représente plus de 20 % du chiffre d'affaires ;
  - aux drogues non-médicinales dépasse 5 % du chiffres d'affaires ;
  - au divertissement pour adultes (pornographie) représente plus de 5 % du chiffre d'affaires.

### C – Exclusions sur base de controverses ESG et réduction du risque :

Nous avons complété notre politique de risque existante avec un volet lié à l'ESG. En effet, les risques liés aux droits de l'Homme, au travail, à l'environnement et à la corruption peuvent se traduire par des risques pour la réputation et les finances d'une entreprise, et par conséquent en un risque pour l'investisseur final. Ainsi, nous excluons les entreprises présentant un niveau élevé de controverse (niveaux définis dans notre procédure ESG Risk Control, disponible sur demande). Nous nous aidons pour cela de la base de données externe RepRisk.

## 3. Politique de vote ISR

Chahine Capital a mis en place avec ISS comme partenaire une politique de vote ISR. Nous votons donc à l'ensemble des assemblées générales des entreprises détenues dans les fonds Digital Funds et appliquons par défaut les recommandations de vote ISR fournies par la recherche d'ISS.

## 4. Politique d'engagement

En tant que gérant quantitatif, l'accès aux données est crucial pour Chahine Capital, en particulier pour nos fonds toutes capitalisations ou notre fonds petites valeurs. Nous cherchons donc à améliorer la disponibilité des données ESG, plus spécifiquement sur les petites et moyennes capitalisations.



Ainsi pour les valeurs non couvertes par les bases Sustainalytics et RepRisk, Chahine Capital cherche à se rapprocher de ces fournisseurs de données et des sociétés concernées pour les inciter à divulguer les informations nécessaires.

## **5. Rapports – Transparence**

Un rapport d'activité ESG est produit chaque trimestre. Il comprend :

- La liste des sociétés exclues, avec le détail des raisons de ces exclusions.
- Les RRI moyens des fonds et des benchmarks, pour comparaison. Le RRI (RepRisk Index) est une mesure quantitative qui capte de manière dynamique le risque de réputation d'une entreprise lié aux questions ESG.
- La distribution des classements RepRisk de chaque fonds et de son benchmark, pour comparaison. Ce rapport est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.chahinecapital.com/engagement-responsable/>

Un rapport sur l'exercice des droits de vote est aussi produit chaque trimestre.

Ce rapport est également disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.chahinecapital.com/engagement-responsable/>



Engagée dans une dynamique responsable, Chahine Capital a décidé d'étendre progressivement en 2021 ses engagements en matière de politique RSE afin de contribuer positivement à la préservation de l'environnement.

## II – Engagement vis-à-vis de la société

### Une politique d'achats engagée

Chahine Capital fera appel à Esprit Recyclé pour l'achat de fournitures de bureau, une entreprise proposant des produits écoresponsables, et Antilope, une structure favorisant l'insertion professionnelle en situation de handicap.

Pour l'achat de cafés en grains, Chahine Capital s'engagera auprès de Café Joyeux, une association solidaire, formant et employant des serveurs et cuisiniers porteurs d'un handicap mental ou cognitif.

### Initiation de projets solidaires

Un bac sera mis à disposition des salariés afin de collecter des bouchons en plastique au profit de l'association Laurette Fugain pour lutter contre la leucémie.

Des collectes seront également organisées ponctuellement afin de soutenir le tissu associatif.

Enfin, des actions de soutien auprès d'associations vont être engagées au cours de l'année.

## III – Préserver notre planète

### Politique de recyclage

Une politique de tri va progressivement être mise en place au sein des locaux. Des containers seront installés pour :

- Collecter les piles usagées ;
- Trier le carton, le papier et le verre ;
- Recycler les masques usagés à Paris pour les transformer en matière première.

Chahine Capital a également décidé de bannir le plastique à usage unique en installant dans ses bureaux une fontaine à eau au Luxembourg ainsi qu'un filtre à eau à Paris. Ainsi, chaque salarié sera doté d'une tasse et d'une gourde réutilisable.

### Réduction de notre consommation de papier

Les imprimantes seront programmées par défaut, en noir et blanc et en format recto/verso. Les cartouches d'encre, quant à elles, sont recyclées auprès d'un fournisseur spécialisé. Enfin, les travaux d'impression seront réalisés sur du papier labellisé PEFC (Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes), certifiant la gestion durable des forêts.

### Dématérialisation des fiches de paie

Chahine Capital a pris la décision de dématérialiser son système de fiches de paie. Ainsi, les bulletins de salaire seront à disposition des salariés via une plateforme numérique sécurisée.

### Engagement de l'ensemble des collaborateurs

Un guide des bonnes pratiques est fourni à chaque collaborateur pour les sensibiliser aux bons gestes à adopter afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement (écogestes devant son poste de travail, écogestes au bureau, écogestes lors de ses déplacements).



### **De la réduction de nos déplacements...**

Chahine Capital vise à réduire les déplacements non-essentiels et à privilégier les visioconférences ainsi que les conférences téléphoniques. Chaque fois que cela sera possible, les transports les moins polluants seront utilisés.

### **...vers la mise en place d'une stratégie bas carbone**

Chahine Capital s'engage à estimer l'impact de son activité sur le climat en s'appuyant sur la méthodologie Bilan Carbone développée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'objectif est d'identifier des actions permettant de réduire son empreinte environnementale, puis, de contribuer à la neutralité carbone en finançant des projets à la hauteur des émissions de gaz à effet de serre incompressibles.